

COMpte-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LACOLLONGE
DU 16 SEPTEMBRE 2022

Présents : **Michel BLANC, Patrick DUMEL, Magalie BALTOLU, Christiane BLANC, Sarah GUYOT, Caroline MANET, Gérard MELON, Michaël MURAT, Vincent LOIGEROT, Isabelle LUPFER, Jean-Pierre POYER**

Excusé :

SECRETARE DE SEANCE : Patrick DUMEL.

Début de séance à 20 h 30 - Fin de séance à 23 h 15.

Le procès-verbal de la réunion 23 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Décision modificative :

M. le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de modifier le budget afin de tenir compte des amortissements 2022 et d'ajuster les crédits en dépenses et recettes d'investissement.

Il propose les modifications suivantes :

Comptes	Recettes	Dépenses
1323 (13)	20 000,00 €	
204182 (204)		8 000,00 €
21538 (21)		2 000,00 €
2152 (21)		10 000,00 €
2804182 (040)	19 308.00 €	
681 (042)		19 308.00 €
198 (040)		19 308.00 €
77681 (042)	19 308.00 €	

Le conseil, à l'unanimité, valide les propositions ci-dessus.

2. Subvention école :

M. le Maire indique aux membres du conseil que l'inspection académique a versé une subvention de 1983.75 € concernant le « Plan bibliothèque d'école » pour le compte de l'école élémentaire de Lacollonge.

Il propose que cette somme soit reversée à l'école de Lacollonge. Accord à l'unanimité

3. Groupement de commande signalisation verticale :

M. le Maire fait part aux membres du conseil de la proposition du Département de constituer un groupement de commandes à l'occasion du renouvellement du marché de fourniture et de livraison de signalisation verticale, afin de bénéficier de tarifs avantageux.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer la convention.

4. Tarif bois d'affouage 2022 :

Comme chaque année, le conseil doit définir le prix de vente du bois d'affouage. M. le Maire propose de maintenir les tarifs pour 2022, à savoir :

Pour le bois de diamètre inférieur à 10 cm gratuit et pour le bois de diamètre supérieur ou égal à 10 cm, le prix sera de 9.00€ le stère pour les personnes de la commune et 12.00€ pour les personnes extérieures au village.

Le conseil approuve à l'unanimité.

5. Divers :

* Avenant ATC location pylône : la société avait proposé d'acheter la parcelle mais le conseil avait refusé la proposition. Elle a donc demandé à modifier le bail afin de sécuriser l'occupation dans la durée. M. le Maire a proposé, en contrepartie de cet avenant, de monter le loyer à 2000€ par an. La société demande, dans ce cas, d'avoir une parcelle un peu plus grande, environ 20m² de plus. M. le Maire explique au conseil ce qui peut leur être proposé. Le conseil semble d'accord avec cette nouvelle proposition. Celle-ci sera soumise à ATC.

* Photovoltaïque : Caroline MANET expose l'initiative mise en place dans des villages. Dans l'article de journal, il est stipulé que les communes produisent leur électricité en posant des panneaux sur leurs locaux. Cette production peut être consommée une partie pour ses besoins propres et le surplus serait proposé aux habitants du village. Une étude sera lancée afin de voir la faisabilité du projet et son organisation. Le sujet sera discuté lors d'une prochaine réunion.

* M. le Maire a été interrogé quant à la possibilité de faire un groupement d'achat pour les granulés bois. Un sondage pourra être fait, au printemps prochain, auprès des habitants et des villages alentours pour avoir une idée des quantités à commander et les tarifs que la commune pourrait obtenir. Affaire à suivre...

* Le marquage au sol sera refait sur la commune. Sont prévus : le STOP quand on vient de Phaffans, le STOP rue des Ridoles, un STOP rue des Chenevières, le marquage devant la mairie, les cédez-le-passage rue d'Alsace et les STOP de la rue du Fahy

* Il y eu 3 naissances dans le nouveau lotissement entre 10 juillet et le 04 août : Zoé, Marty et Émile. Bienvenue à eux 😊😊😊 et félicitations aux heureux parents.

* Opération brioches prévue le 5 octobre dans le village.

* Un repas sera organisé par le comité des fêtes le 15 octobre. Un point est fait sur les personnes disponibles pour aider. Une réunion d'organisation est prévue le 04 octobre 2022 à 20h30 en mairie.